

Département de la Drôme

Arrondissement de Die

Mairie de

26410 - Glandage

Tél.09.60.54.48.02

Messagerie Electronique :

mairieglandage@orange.fr

AVIS DE RECRUTEMENT

FICHE DE POSTE

Année Scolaire 2021 – 2022

OBJECTIFS DE SERVICE

Service Technique

Intitulé du poste : Conducteur de bus scolaire

Objectif principal du poste :

Conduire les enfants scolarisés à l'école de BOULC – AR (RPI BOULC-GLANDAGE)

Description du poste :

Affectation /service : service technique

Catégorie : NEANT

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Chauffeur de bus scolaire

Type de contrat : Contrat à durée déterminée de droit public

Temps de travail : 6/35

Rémunération : Indice Brut 393 Indice Majoré 358 + supplément familial

Prise en charge par la Commune de l'examen médical de transport de bus scolaire par un médecin agréé

Identité de l'agent :

Nom – Prénom :

Date de Naissance et Lieu de Naissance

Année d'affectation dans la FPT :

Date d'affectation dans le poste : 02/09/2021

Date d'affectation dans le poste : 01/09/2022

Dates de renouvellement sur le poste : le 02/09/2022

Niveau d'études de l'agent occupant le poste :

Missions Générales du poste :

- Récupérer le véhicule « bus scolaire » au lieu de dépôt, (le village – Glandage),
- Vérifier à la bonne marche du véhicule scolaire (voyants sur le tableau de bord),
- Accueil physiques des enfants, avec port du masque obligatoire pour le chauffeur de bus scolaire,
- Vérifier que chaque enfant est bien assis et ceinturé (1 enfant par siège et réhausseur),
- Assurer le transport avec un bus scolaires (véhicules de 9 places) sur le trajet GLANDAGE et BOULC (A.R), avec port du masque obligatoire pour le chauffeur afin d'effectuer le transport des enfants à l'établissement scolaire en cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de poste et des modalités de travail plus exigeantes,
- Assurer le nombre de rotations allé et retour journalier,
- Assurer une conduite en sécurité,
- Anticiper les incidents sur le parcours,
- Informer le Maire ou ses adjoints en cas de panne ou de retard sur le planning ainsi tous incidents de parcours,
- Intervenir en cas de situation d'urgence en prodiguant les premiers soins, ou appeler les secours
 - Samu - 15
 - Police Secours - 17
 - Pompiers - 18
 - Général - 112

- Assurer régulièrement le nettoyage du bus scolaire (surfaces touchées et objets manipulés), en particulier les clés, le levier de vitesses, le tableau de bord et l'intérieur du véhicule entre chaque utilisateur et désinfecter la commande manuelle (descente et montée des hayons),
- Aérer régulièrement le véhicules pendant 15 minutes toutes les 3 heures,
- Respecter les mesures de distanciation physique (ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade, distance physique d'au moins 1 mètre)
- Tousser et éternuer dans son coude ou des un mouchoir en papier jetable
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt dans une poubelle,
- Evacuer les déchets au retour de chaque déplacement,
- S'approvisionner de fournitures (gel hydroalcoolique et autres consommables),
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche,
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA), se sécher les mains avec du papier/tissu à usage unique,
- Assurer le nettoyage complet (extérieur et intérieur) du véhicules et accessoires à chaque vacance scolaire,
- Assurer le remplissage du réservoir du véhicule scolaire à la station-service, (carte adhérent et code confidentiel),
- Mener le véhicule en réparations lorsque cela est nécessaire,
- Accompagner les enfants de GLANDAGE aux activités organisés par le RPI BOULC-GLANDAGE,
- Tenue journalier d'un carnet de bord du véhicule,

Conditions de Travail :

- Travail seul,
- Horaires : voir annexe 1 HORAIRES SCOLAIRES A COMPTER DU 02/09/2021 AU 01/09/2022 – Planifier ses horaires afin d'arriver à l'heure à l'école de Boulc
- L'activité peut s'exercer en présence d'un parent accompagnateur pour les enfants âgées de moins de 6 ans.

Interdiction :

Il est toutefois interdit :

- Il n'existe pas de point d'arrêt à la gare de BORNE sur la commune de GLANDAGE, il est strictement interdit de prendre les enfants scolarisés et non scolarisés en dehors des points de ramassage scolaire. Les points de ramassage scolaire sont GLANDAGE Village et BOULC Village,
- De prendre des personnes adultes en auto-stop ou en co-voiturage,
- De prendre des enfants non scolarisés à BOULC et ne disposant pas de la carte OURA ! BOULC-GLANDAGE.

Positionnement du poste et rattachement hiérarchique :

Supérieur direct : Madame le Maire, Marie-Claude ORAND

Réseau relationnel :

- Circuit des informations avec Madame le Maire ou ses adjoints et son collègue de travail

Compétences requises :

- **SAVOIR** : Maîtrise de l'expression écrite et orale (grammaire, orthographe, syntaxe, vocabulaire professionnel) et Maîtrise à la conduite du véhicule scolaire et diverses situations et avec les usagers.
- **SAVOIR FAIRE/SAVOIR-ETRE** : Savoir travailler seul et en équipe, savoir s'organiser et gérer les priorités, savoir comprendre une demande, filtrer et orienter les correspondants, savoir prendre des notes, savoir s'adapter à différents interlocuteurs, accueillir le public avec amabilité, respecter la confidentialité, savoir gérer et suivre une procédure, être méthodique.
- **FORMATIONS et DIPLOMES REQUIS** : Aucun
- **AUTRES** : Permis B et Examen Médical des permis de conduire chez un médecin agréé.

CONTRAINTES ET RQUES PARTICULIERS ASSOCIES AU POSTE :

- Les risques et contraintes particulières sont : Accident de la route, agressivité du public (des parents), Discipline et respect des enfants dans le bus scolaire envers le chauffeur de bus scolaire.
- Les gestes et postures spécifiques liés au poste sont le travail assis quotidien derrière un volant.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DU POSTE :

La perspective de carrière pour l'agent sur le poste serait de renouveler ce contrat sur une durée de 3 ans maximum.

NOTIFICATION DE LA FICHE DE POSTE :

La notification confère une valeur formelle à la fiche de poste, elle doit être mise à jour régulièrement, et notamment au cours de l'entretien annuel.